



Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice
33

PROCÈS-VERBAL des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 1^{er} juin 2026



L'an deux mille vingt-six le premier du mois de juin à dix-neuf heures.

Le conseil municipal de la Ville de Guebwiller était assemblé en session ordinaire, après convocation légale et en nombre valable, sous la présidence de Monsieur le Maire, KLEITZ Francis.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

Présents :

M. MULLER Claude - Mme GRAWAY Claudine - Mme CORNEC Hélène – M. REIBEL Claude - Mme LOTZ Muriel – M. LOSSER Didier – Mme BASLER Christine – M. CAUTILLO Dominique - Adjoints au Maire.

M. ZIMMERMANN Daniel – Mme MASSON Dominique – M. FOURNIER Jean-Pierre – M. JUNCKER Philippe – M. ABTEY Olivier – Mme SEMAL Alexandra – Mme PERETTI Marion – M. SCHMITT Nicolas – M. HALLER Thibault – Mme ROTHENBURGER Salomé – Mme CLERGET Elise – Mme LAURINE Inès – Mme CHIKH Kawtar – Mme FRANÇOIS-AULLEN Hélène - M. FACCHIN Christian - M. ANSEL Christophe – Mme CIOLEK Elisabeth - M. MERTZ François - Conseillers Municipaux.

Ont donné procuration :

M. TOGNI César, Adjoint au Maire à M. LOSSER Didier, Adjoint au Maire
Mme CHRISTMANN Anny, Conseillère Municipale à Mme GRAWAY Claudine, Adjointe au Maire
Mme BOLLECKER Nathalie, Conseillère Municipal à M. ABTEY Olivier, Conseiller Municipal délégué
M. PLACET Claude, Conseiller Municipal délégué à M. MULLER Claude, Adjoint au Maire
M. PERARD Florent, Conseiller Municipal délégué à M. SCHMITT Nicolas, Conseiller Municipal délégué
M. HALLER Thibault, Conseiller Municipal à M. ZIMMERMANN Daniel, Conseiller Municipal délégué
Mme WIESSER Perrine, Conseillère Municipale à Mme FRANÇOIS-AULLEN Hélène, Conseillère Municipale

Secrétaire de séance : Mme GRAWAY Claudine



M. le Maire ouvre la séance à 19 heures 00 en saluant Mme CORNEC, Conseillère Régionale, les conseillers municipaux, les collaborateurs des services municipaux présents, les représentants de la presse, les auditeurs et tous ceux qui nous suivent en ligne par Facebook sur Internet.

CARNET DE FAMILLE
Conseil Municipal du 1^{er} juin 2026

Décès :



M. Antoine MARTINKEN, ancien Malgré Nous, Chevalier de l'Ordre Nationale du Mérite et médaillé d'or de Jeunesse et Sports, est décédé le 19 mai 2026 à l'âge de 98 ans.



➤ **Le Grand prix du jury aux trophées Commerce et Artisanat à Paris**

L'engagement de la Ville aux côtés des Vitrites de Guebwiller a été récompensé par un Grand prix du jury le 13 avril dernier à Paris, lors des remises des trophées de la Journée nationale du commerce de proximité.

➤ **Une fresque en hommage à Alfred Kastler**

À l'occasion du soixantième anniversaire de l'attribution du Prix Nobel de physique au Guebwillerois Alfred Kastler, le lycée qui porte son nom a inauguré, jeudi 7 mai, une fresque rendant hommage aux nombreux engagements de cet humaniste.

➤ **Cérémonie du 8 Mai**

JSP, jeunes conseillers de la commune, élèves du collège Grunenwald et de l'école de musique... La cérémonie commémorative de la Victoire 1945 de Guebwiller a symboliquement mis à contribution la jeune génération vendredi 8 mai, pour incarner la transmission de la mémoire.

➤ **Un mouton et un loup pour Biling'oh**

Dans le cadre de son festival Biling'oh !, qui entend faire la promotion du bilinguisme à tout âge de la vie, deux centaines d'enfants des écoles primaires de Guebwiller ont assisté mardi 12 mai aux Dominicains à deux représentations du spectacle « Ein Schaf fürs Leben ».

➤ **La Foire aux vins**

La Foire aux vins de Guebwiller a fait le plein jeudi 14 mai malgré quelques averses. Des coteaux de Bergerac, invité d'honneur de cette 75^e édition, aux collines sous-vosgiennes, plus de 200 vins étaient proposés à la dégustation lors de cet événement qui reste incontournable pour de nombreux vignerons du cru.

➤ **Foulées de la foire aux vins**

La compagnie d'éclairage et d'appui du régiment, avec le soutien de la ville a organisé jeudi 14 mai sa 3^e édition des foulées de la foire aux vins. Une manifestation au profit des soldats blessés de l'armée de Terre. En effet, tous les bénéfices seront reversés à Terre Fraternité, qui œuvre au profit de cette cause. Ces Foulées ont à nouveau connu un très beau succès. 1000 coureurs ont franchi la ligne d'arrivée des trois courses, qui se sont élancées depuis le stade François Throo

➤ **Vingt pièges déployés dans l'espace public contre le frelon asiatique**

Dans le cadre d'une action d'envergure entreprise sur l'ensemble du département pour limiter l'invasion attendue de frelons asiatiques, la ville de Guebwiller vient d'installer 20 pièges dans son espace public.

➤ **Le Boxing Club de Guebwiller s'est vu attribué le distinction « performance sociale » de la Fédération Française de Boxe**

Ce label met en lumière les clubs investis dans des actions sociales, éducatives, citoyennes et de santé, reconnaissant leur rôle comme acteurs au service du territoire et de la société. Le label obtenu est valide jusqu'à la fin de l'olympiade 2028. À travers cette distinction, la Fédération souhaite saluer la qualité du travail mené par les dirigeants, encadrants et bénévoles du Boxing Club de Guebwiller, ainsi que son rôle structurant dans la dynamique sportive et sociale du territoire. Grâce à cette reconnaissance, le club bénéficie d'une visibilité accrue, d'un gage de qualité et d'une crédibilité renforcée auprès de ses licenciés et des partenaires institutionnels.

➤ **Claude Muller élu à la présidence du PETR du Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon**

Le PETR (pôle d'équilibre territorial et rural) du Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon a élu à sa tête Claude Muller, premier adjoint au maire de Guebwiller et président de la communauté de communes de la région de Guebwiller (CCRG). Il remplace le président sortant Francis Kleitz.

➤ **Comité de jumelage**

Le comité de jumelage accueille actuellement nos amis de Castelfiorentino, présents du samedi 30 mai au mardi 2 juin. À cette occasion, un riche programme de visites leur est proposé, à Guebwiller comme à travers l'Alsace. Une réception en leur honneur a été organisée en Mairie le samedi 30 mai en soirée, afin de marquer leur arrivée et leur souhaiter la bienvenue.

ORDRE DU JOUR

- Désignation du secrétaire de séance
- Procès-verbal du 09 avril 2026

M. le Maire	00	Compte-rendu des décisions prises en vertu de la délégation du CM
M. ZIMMERMANN	01	Acquisition du parking sis rue des Arquebusiers
M. ZIMMERMANN	02	Acquisition du terrain d'assiette du City Park rue Jules Ferry
Mme ROTHENBURGER	03	Ravalement de façade – Attribution d'une subvention
M. REIBEL	04	DSU - Rapport sur les actions de Développement Social Urbain 2025
M. REIBEL	05	Adoption du règlement budgétaire et financier
M. REIBEL	06	Comptes financiers uniques pour 2025 – Budget principal, réhabilitation des friches et gendarmerie
M. REIBEL	07	Affectation définitive des résultats 2025
M. REIBEL	08	Budget supplémentaire 2026 – Ville de Guebwiller
M. REIBEL	09	Budget supplémentaire 2026 – Réhabilitation des Friches
M. REIBEL	10	Budget supplémentaire 2026 – Gendarmerie
M. REIBEL	11	AP / CP – Modifications
Mme PERETTI	12	Attribution d'une subvention aux Vitrines de Guebwiller
Mme CORNEC	13	Subvention allouée à l'école élémentaire Emile Storck
M. CAUTILLO	14	Attribution d'une subvention exceptionnelle au Régiment de Marche du Tchad
M. CAUTILLO	15	Attribution d'une subvention exceptionnelle au Comité de Jumelage
Mme GRAWAY	16	Attribution d'une subvention pour l'association "Les Dominicains de Haute-Alsace"
M. le Maire	17	Personnel Communal – Comité Social Territorial
M. le Maire	18	Désignation d'un représentant de la commune - FloRIOM
	19	Divers

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 09 AVRIL 2026

Voix Pour : 32

F. KLEITZ / C. MULLER représentant : C. PLACET / C. GRAWAY représentant : A. CHRISTMANN / H. CORNEC / C. REIBEL / M. LOTZ / C. BASLER / D. LOSSER représentant : C. TOGNI / D. CAUTILLO / S. ROTHENBURGER / D. MASSON / P. JUNCKER / D. ZIMMERMANN représentant : T. HALLER / M. PERETTI / A. SEMAL / N. SCHMITT représentant : F. PERARD / O. ABTEY représentant : N. BOLLECKER / JP FOURNIER / H. FRANCOIS-AULLEN représentant : P. WIESSER / K. CHIKH / F. MERTZ / I. LAURINE / E. CIOLEK / E. CLERGET / C. ANSEL

Abstention(s) : 1

C. FACCHIN

Ce procès-verbal a été transmis à l'ensemble du conseil municipal.

Ce dernier a été ensuite déclaré approuvé et signé séance tenante avec l'observation suivante de M. MERTZ : le tableau en annexe page 43 n'a pas été mis à jour (Cf CCID)

ORDRE DU JOUR - AJOUT D'UN POINT

En préalable à l'ordre du jour, il est proposé à l'assemblée d'ajouter le point suivant :

- Désignation d'un représentant de la commune – FloRIOM

Voix Pour : 33

F. KLEITZ / C. MULLER représentant : C. PLACET / C. GRAWAY représentant : A. CHRISTMANN / H. CORNEC / C. REIBEL / M. LOTZ / C. BASLER / D. LOSSER représentant : C. TOGNI / D. CAUTILLO / S. ROTHENBURGER / D. MASSON / P. JUNCKER / D. ZIMMERMANN représentant : T. HALLER / M. PERETTI / A. SEMAL / N. SCHMITT représentant : F. PERARD / O. ABTEY représentant : N. BOLLECKER / JP FOURNIER / C. FACCHIN / H. FRANCOIS-AULLEN représentant : P. WIESSER / K. CHIKH / F. MERTZ / I. LAURINE / E. CIOLEK / E. CLERGET / C. ANSEL

**ADMINISTRATION MUNICIPALE
DÉLÉGATION AU MAIRE
COMPTE-RENDU**

Rapporteur : M. Francis KLEITZ, Maire.

Par délibération du 21 mars 2026, le conseil municipal a donné au maire les délégations d'attributions prévues à l'article 2122-22 du Code général des collectivités territoriales étant précisé par ailleurs qu'il doit rendre compte des décisions prises lors d'une réunion ultérieure de l'assemblée.

En conséquence, le Maire informe le conseil municipal que les décisions suivantes ont été prises depuis la réunion du conseil municipal du 09 avril 2026.

1. Droit de préemption urbain

Nous avons reçu plusieurs déclarations d'intention d'aliéner pour lesquelles la ville a décidé de ne pas exercer son droit de préemption urbain. Celles-ci concernaient les parcelles suivantes :

N° DIA	Date de réception	Section	Parcelles	Parcelles	Parcelles
32	06/03/2026	11	21	518/131	
33	11/03/2026	15	173		
34	11/03/2026	6	19		
35	12/03/2026	5	179		
36	12/03/2026	2	279/94		
37	16/03/2026				
38	16/03/2026	28	200/50		
39	17/03/2026	12	403/31		
40	19/03/2026	2	387/126		
41	20/03/2026	4	344/136		
46	01/04/2026	4	364	380/133	
47	02/04/2026	5	517/131		
48	02/04/2026	28	200/50		
49	02/04/2026	11	103/24		
50	02/04/2026	2	386/79		
51	13/04/2026	11	51		
52	16/04/2026	2	112		
53	21/04/2026	11	345/66		
54	20/04/2026	5	378/132		
55	22/04/2026	12	125/82		
56	22/04/2026	12	125/82		
57	24/04/2026	4	299/100		
58	30/04/2026	5	104		

Le conseil municipal, après l'exposé :

PREND ACTE du compte-rendu considéré ci-dessus.

N° 01 - 06/2026

ACQUISITION DU PARKING SIS RUE DES ARQUEBUSIERS

Rapporteur : M. Daniel ZIMMERMANN, Conseiller Municipal délégué à l'administration générale.

Dossier présenté à la Commission Finances, affaires générales, Intercommunalité et partenariats extérieurs en date du 21 mai 2026.

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la proposition du bailleur social *Habitats de Haute-Alsace* et la délibération de son bureau en date du 19 février 2024,
VU le procès-verbal d'arpentage, enregistré au livre foncier sous le numéro d'ordre 1630 en date du 31 mars 2026.

Le bailleur social Habitats de Haute-Alsace est propriétaire d'une parcelle située rue des Arquebusiers, cadastrée section 6, parcelle n° 191/73, d'une superficie de 38,47 ares.

Sur cette parcelle a été aménagé un parking de 16 places, actuellement ouvert à l'usage public et dont la commune de Guebwiller assure l'entretien.

Souhaitant pérenniser et sécuriser l'usage public de ce parking, afin de faciliter le stationnement et de soutenir l'aménagement urbain local, la Ville a engagé des échanges avec la direction de Habitats de Haute-Alsace en vue de procéder au transfert de propriété.

À l'issue de ces discussions, le bailleur a donné son accord pour transférer la pleine propriété du parking à la Ville, moyennant le prix symbolique d'un euro.

Le Conseil Municipal, après l'exposé et après en avoir délibéré par :

Voix Pour : 33

F. KLEITZ / C. MULLER représentant : **C. PLACET / C. GRAWAY** représentant : **A. CHRISTMANN / H. CORNEC / C. REIBEL / M. LOTZ / C. BASLER / D. LOSSER** représentant : **C. TOGNI / D. CAUTILLO / S. ROTHENBURGER / D. MASSON / P. JUNCKER / D. ZIMMERMANN** représentant : **T. HALLER / M. PERETTI / A. SEMAL / N. SCHMITT** représentant : **F. PERARD / O. ABTEY** représentant : **N. BOLLECKER / JP FOURNIER / C. FACCHIN / H. FRANCOIS-AULLEN** représentant : **P. WIESSER / K. CHIKH / F. MERTZ / I. LAURINE / E. CIOLEK / E. CLERGET / C. ANSEL**

DECIDE l'acquisition par la Ville de Guebwiller du parking sis rue des Arquebusiers, propriété de *Habitats de Haute Alsace*, pour la somme symbolique d'un euro (1€) ;

Section	N° de parcelle	Lieu	Surface
6	215/73	Rue des Arquebusiers	5,75 ares

DECIDE que les frais de notaire et les frais d'arpentage sont à la charge de la commune ;

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette acquisition, y compris l'acte notarié, ainsi que tous documents annexes ou complémentaires.

N° 02 - 06/2026

**ACQUISITION A L'EURO SYMBOLIQUE DU TERRAIN D'ASSIETTE DU CITY PARK
RUE JULES FERRY**

Rapporteur : M. Daniel ZIMMERMANN, conseiller municipal délégué à l'administration générale.

Dossier présenté à la Commission Finances, affaires générales, Intercommunalité et partenariats extérieurs en date du 21 mai 2026.

En 2016, la Ville de Guebwiller a aménagé un City Park situé à proximité du collège Mathias Grünewald, rue Jules Ferry, composé d'un terrain multisports et d'un espace équipé d'un panier de basket.

Cet équipement sportif est implanté sur la parcelle cadastrée section 23 n°326, d'une superficie de 760 m², appartenant à la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller.

Par avis en date du 27 février 2026, le service des Domaines a estimé la valeur vénale du terrain à 36 480 €.

Afin de sécuriser juridiquement cette acquisition, il convient de régulariser la situation et autoriser M. le Maire à signer l'acte authentique.

Le Conseil municipal, après l'exposé et après en avoir délibéré par :

Voix Pour : 33

F. KLEITZ / C. MULLER représentant : C. PLACET / C. GRAWEY représentant : A. CHRISTMANN / H. CORNEC / C. REIBEL / M. LOTZ / C. BASLER / D. LOSSER représentant : C. TOGNI / D. CAUTILLO / S. ROTHENBURGER / D. MASSON / P. JUNCKER / D. ZIMMERMANN représentant : T. HALLER / M. PERETTI / A. SEMAL / N. SCHMITT représentant : F. PERARD / O. ABTEY représentant : N. BOLLECKER / JP FOURNIER / C. FACCHIN / H. FRANCOIS-AULLEN représentant : P. WIESSER / K. CHIKH / F. MERTZ / I. LAURINE / E. CIOLEK / E. CLERGET / C. ANSEL

APPROUVE l'acquisition par la Ville de Guebwiller, à l'euro symbolique, du terrain cadastré comme suit :

Section	N° de parcelle	Lieu	Surface
23	326	Rue Jules Ferry	7,60 ares

AUTORISE l'inscription dans l'acte authentique d'une clause de rétrocession au profit de la Communauté de Communes dans l'hypothèse où la Ville n'aurait plus l'usage de ce terrain pour un équipement d'intérêt public.

DIT QUE les frais d'acte seront à la charge de la commune.

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette acquisition, y compris l'acte notarié, ainsi que tous documents annexes ou complémentaires.

N° 03 - 06/2026

RAVALEMENT DE FAÇADES ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Rapporteur : Mme Salomé ROTHENBURGER, conseillère municipale déléguée au renouvellement urbain, au développement durable, à la transition écologique et à la politique d'amélioration de l'habitat

Dossier présenté à la Commission Finances, affaires générales, Intercommunalité et partenariats extérieurs en date du 21 mai 2026.

Le conseil municipal a décidé de lancer, par délibération n°18-06/2019, une campagne de ravalement obligatoire des façades.

Afin de rendre ce dispositif le plus efficace, il a en outre approuvé le versement de subventions à destination des propriétaires des bâtiments ravalés et défini les critères d'éligibilité et les montants maximums de subventions possibles selon la nature des bâtiments. Par délibération du 23 mai 2022, le taux de subvention de 30 % a été prolongé jusqu'au 20 juin 2023.

A ce jour, 88 demandes de subvention ont été déposées :

- 6 subventions ont été versées en 2020 pour un montant total de 23 654,16 €.
- 11 subventions ont été versées en 2021 pour un montant total de 78 366,63 €.
- 10 subventions ont été versées en 2022 pour un montant total de 69 463,61 €.
- 13 subventions ont été versées en 2023 pour un montant total de 40 726,24 €.
- 7 subventions ont été versées en 2024 pour un montant total de 31 075,94 €.
- 8 subventions ont été versées en 2025 pour un montant total de 58 564,98 €.

Proposition de versement de subventions pour les derniers travaux réalisés :

NOM	Adresse des travaux	Dossier autorisation d'urbanisme	Date validation DP	Date dépôt demande de subvention	Montant travaux subventionnables TTC	Surface de façade concernée	Taux de subvention applicable	Participation Ville	Ratio €/m² Subvention / surface façade
SCI GANDUS et FILS	14 rue de la Commanderie	PC 23 00003 M02	22/01/2026	13/12/2023	17 046,93 €	203,74	20%	3 409,39 €	16,74

Mme FRANÇOIS-AULLEN demande si c'est la campagne ou le ravalement des façades qui est obligatoire.

M. MULLER répond que comme inscrit dans le règlement, les propriétaires ont une obligation de ravalement de façade et que c'est pour cela que la ville a décidé de soutenir ce dispositif en donnant des subventions. Le taux est actuellement de 10% et ce jusqu'à fin juin. Il faudra ensuite réfléchir à la reconduction ou non de cette aide.

Le conseil municipal, après l'exposé et après en avoir délibéré par :
Voix Pour : 33

F. KLEITZ / C. MULLER représentant : C. PLACET / C. GRAWÉY représentant : A. CHRISTMANN / H. CORNEC / C. REIBEL / M. LOTZ / C. BASLER / D. LOSSER représentant : C. TOGNI / D. CAUTILLO / S. ROTHENBURGER / D. MASSON / P. JUNCKER / D. ZIMMERMANN représentant : T. HALLER / M. PERETTI / A. SEMAL / N. SCHMITT représentant : F. PERARD / O. ABTEY représentant : N. BOLLECKER / JP FOURNIER / C. FACCHIN / H. FRANCOIS-AULLEN représentant : P. WIESSER / K. CHIKH / F. MERTZ / I. LAURINE / E. CIOLEK / E. CLERGET / C. ANSEL

DECIDE l'attribution d'une subvention de 3 409,39 € à la SCI GANDUS et FILS pour les travaux réalisés au 14 rue de la Commanderie.

N° 04 - 06/2026

**DOTATION DE SOLIDARITÉ URBAINE
RAPPORT SUR LES ACTIONS
DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL URBAIN
EXERCICE 2025**

Rapporteur : M. Claude REIBEL, adjoint au Maire délégué aux finances et à l'administration générale

Dossier présenté à la Commission Finances, affaires générales, Intercommunalité et partenariats extérieurs en date du 21 mai 2026.

La Ville de GUEBWILLER a bénéficié en 2025 d'une Dotation de Solidarité Urbaine d'un montant de 1 125 999,00 €.

Dans le cadre de la loi du 13 mai 1991, les communes bénéficiant de la Dotation de Solidarité Urbaine doivent établir un rapport retraçant les actions de développement social urbain qu'elles mettent en œuvre. Il s'agit de vous présenter les actions menées au cours de l'exercice 2025.

Ces différentes opérations, retracées dans un rapport joint en annexe, permettent d'identifier les actions menées dans les domaines de l'amélioration du cadre de vie urbain, de la solidarité, de la jeunesse et de la vie culturelle et sportive.

Mme FRANÇOIS-AULLEN dit que le rapport est très complet mais qu'au niveau des sommes et de la ventilation ce n'est pas très clair.

M. le Maire répond qu'il y a juste lieu de justifier que la dépense est supérieure à la subvention mais aucunement la ventilation exacte de l'utilisation de la DSU.

Mme FRANÇOIS-AULLEN dit que cela aurait été intéressant pour l'assemblée.

M. REIBEL dit que la ville est éligible à une somme mais il faut un certain nombre de travaux d'investissement.

Mme FRANÇOIS-AULLEN répond qu'elle a bien compris mais aurait souhaité qu'il y ait un tableau pour information.

M. le Maire dit que cette DSU est versée au budget de fonctionnement qui fait l'objet d'un excédent servant à financer les investissements, il n'y a pas de ventilation de la DSU.

Mme FRANÇOIS-AULLEN dit que Mme WIESSER lui a fait parvenir un texte suite à la commission finances et en fait la lecture : "Dans un contexte où de nombreux habitants rencontrent des difficultés, pourriez-vous nous indiquer comment la municipalité interprète cette augmentation de la DSU annoncée lors de la commission finances ? Traduit-elle une dégradation de la situation socio-économique de notre commune par rapport aux autres villes ou reflète-t-elle simplement d'une évolution nationale de la répartition des dotations ? Quelles sont les besoins sociaux prioritaires que cette augmentation de dotation va permettre de mieux prendre en compte ?"

M. FREYBURGER dit que l'augmentation dont parle Mme WIESSER est effectivement très marginale de quelques dizaines de milliers d'euros. Il pense, sans avoir mené les travaux d'investigations nécessaires, qu'il s'agit simplement d'une augmentation de l'enveloppe par rapport au niveau de l'inflation.

M. le Maire précise que ce n'est pas lié à la situation spécifique de Guebwiller.

M. ANSEL annonce que pour les associations sportives il y a une dépense de 207 000€ or les subventions directes votées lors du dernier conseil municipal s'élèvent à 85 000 €. Il demande si la différence de ces deux sommes correspond aux subventions indirectes.

M. FREYBURGER répond qu'effectivement, en plus des montants versés aux associations, la ville reverse des subventions liées à la prise en charge des créneaux sportifs.

M. le Maire ajoute que la ville couvre une partie de la facture de la CCRG liée à l'utilisation des gymnases.

M. FREYBURGER précise que les fluides ne figurent pas dans cette somme.

Le conseil municipal, après l'exposé et après en avoir délibéré :

PREND acte du rapport ci-annexé relatif aux actions de développement social urbain pour l'année 2025.

N° 05 - 06/2026

ADOPTION DU REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER

Rapporteur : M. Claude REIBEL, adjoint au Maire délégué aux finances et à l'administration générale

Dossier présenté à la Commission Finances, affaires générales, Intercommunalité et partenariats extérieurs en date du 21 mai 2026.

En vertu de l'article L.5217-10-8 du CGCT, l'adoption d'un Règlement Budgétaire et Financier (RBF) est obligatoire pour toutes les entités appliquant l'instruction budgétaire et comptable M57 (communes, établissements publics, départements, régions), à l'exception des communes et des groupements de moins de 3 500 habitants.

Elle est conditionnée à la volonté d'appliquer le régime des autorisations de programme et autorisations d'engagement (AP et AE) institué par l'article L.5217-10-7 du CGCT et précisé par le référentiel M57.

En principe, l'adoption du RBF intervient avant le vote de la première délibération budgétaire qui suit le renouvellement de l'assemblée. Le RBF peut néanmoins être révisé à tout moment au cours de la mandature, par un nouveau vote de l'assemblée délibérante.

Il est recommandé que le RBF précise les règles budgétaires et financières appelées à durer au cours de la mandature.

Le projet de RBF est joint en annexe à la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après l'exposé et après en avoir délibéré par :

Voix Pour : 33

F. KLEITZ / C. MULLER représentant : C. PLACET / C. GRAWEY représentant : A. CHRISTMANN / H. CORNEC / C. REIBEL / M. LOTZ / C. BASLER / D. LOSSER représentant : C. TOGNI / D. CAUTILLO / S. ROTHENBURGER / D. MASSON / P. JUNCKER / D. ZIMMERMANN représentant : T. HALLER / M. PERETTI / A. SEMAL / N. SCHMITT représentant : F. PERARD / O. ABTEY représentant : N. BOLLECKER / JP FOURNIER / C. FACCHIN / H. FRANCOIS-AULLEN représentant : P. WIESSER / K. CHIKH / F. MERTZ / I. LAURINE / E. CIOLEK / E. CLERGET / C. ANSEL

ADOPTE le projet de règlement budgétaire et financier tel que présenté en annexe.

N° 06 - 06/2026

**COMPTES FINANCIERS UNIQUES POUR L'EXERCICE 2025
BUDGET PRINCIPAL, RÉHABILITATION DES FRICHES ET GENDARMERIE**

Rapporteur : M. Claude REIBEL, adjoint au Maire délégué aux finances et à l'administration générale

Dossier présenté à la Commission Finances, affaires générales, Intercommunalité et partenariats extérieurs en date du 21 mai 2026.

Les résultats, pour l'exercice 2025, sont présentés pour chaque budget tous mouvements (réels et ordres). Chaque budget fait l'objet d'un CFU.

Les résultats du budget principal, des budgets annexes de la réhabilitation des friches et de la gendarmerie sont arrêtés comme suit :

I. BUDGET PRINCIPAL

- Résultat de l'exercice : - 2 421 640,43 €
- Résultat de clôture : 7 847 115,69 €
- Résultat définitif après prise en compte des restes à réaliser (néant) : 7 847 115,69 €

II. BUDGET ANNEXE RÉHABILITATION DES FRICHES

- Résultat de l'exercice : - 936 811,45 €
- Résultat de clôture : - 5 103 177,21 €
- Résultat définitif après prise en compte des restes à réaliser (néant) : - 5 103 177,21 €

III. BUDGET ANNEXE DE LA GENDARMERIE

- Résultat de l'exercice : 296 398,83 €
- Résultat de clôture : - 87 913,10 €
- Résultat définitif après prise en compte des restes à réaliser (néant) : -87 913,10 €

IV. RÉSULTAT D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

- Résultat de l'exercice 2025 : - 3 062 053,05 €
- Résultat de clôture de l'exercice 2025 : 2 656 025,38 €
- Résultat définitif après prise en compte des restes à réaliser (néant) : 2 656 025,38 €

Les résultats sont résumés dans les tableaux ci-après et les CFU 2025 sont ci-annexés :

BUDGET PRINCIPAL

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou
	Déficits	Excédents	Déficits	Excédents	Déficits	Excédents
Résultats reportés	0	4 102 565.05	0	6 166 191.07	0	10 268 756.12
Opérations de l'exercice	7 829 799.62	4 237 180.64	13 220 046.12	14 391 024.67	21 049 845.74	18 628 205.31
TOTAUX	7 829 799.62	8 339 745.69	13 220 046.12	20 557 215.74	21 049 845.74	28 896 961.43
Résultats de clôture		509 946.07		7 337 169.62		7 847 115.69
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES		509 946.07		7 337 169.62		7 847 115.69
Résultats définitifs		509 946.07		7 337 169.62		7 847 115.69

BUDGET ANNEXE RÉHABILITATION DES FRICHES

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou
	Déficits	Excédents	Déficits	Excédents	Déficits	Excédents
Résultats reportés	6 513 069.07	0	0	2 346 703.31	6 513 069.07	2 346 703.31
Opérations de l'exercice	7 449 880.52	6 513 069.07	7 451 299.64	7 451 299.64	14 901 180.16	13 964 368.71
TOTAUX	13 962 949.59	6 513 069.07	7 451 299.64	9 798 002.95	21 414 249.23	16 311 072.02
Résultats de clôture	- 7 449 880.52			2 346 703.31	- 5 103 177.21	
Restes à réaliser						
Totaux cumulés	- 7 449 880.52			2 346 703.31	- 5 103 177.21	
Résultats définitifs	- 7 449 880.52			2 346 703.31	- 5 103 177.21	

BUDGET ANNEXE GENDARMERIE

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou
	Déficits	Excédents	Déficits	Excédents	Déficits	Excédents
Résultats reportés	384 311.93	-	-	-	384 311.93	-
Opérations de l'exercice	189 656.31	241 376.86	66 075.84	310 754.12	255 732.15	552 130.98
TOTAUX	573 968.24	241 376.86	66 075.84	310 754.12	640 044.08	552 130.98
Résultats de clôture	- 332 591.38			244 678.28	- 87 913.10	
Restes à réaliser						
Totaux cumulés	- 332 591.38			244 678.28	- 87 913.10	
Résultats définitifs	- 332 591.38			244 678.28	- 87 913.10	

M. FACCHIN dit être étonné par le faible taux de réalisation des recettes d'investissements en page 18. Par exemple pour les subventions d'investissements le taux de réalisation est de 47, 64% et on tombe à 36,77% pour le totale des recettes d'investissements de l'exercice. Il demande comment s'explique ce faible taux ?

M. FREYBURGER répond que c'est essentiellement lié au fait que certains projets ont pris du retard, notamment l'école et la halle de tennis. Ces éléments avaient été budgétés dans les recettes d'investissements mais n'ont pas été perçus en 2025.

M. le Maire précise que cela dépend du déroulement des projets subventionnés. Si un projet suit son cours pendant l'année 2025 mais qu'il ne se termine, comme c'est le cas pour la halle de tennis, qu'en 2026, la subvention ne sera versée qu'en 2026.

M. FACCHIN dit que page 18, les recettes d'investissement de l'exercice sont de 11 522 021,07 € alors que page 27 pour exactement le même intitulé la somme est de 11 761 004,60 €. Il demande à quoi correspond ce delta de presque 200 000 €.

M. FREYBURGER répond que l'écart correspond à l'indemnité perçue sur l'emprunt toxique qui a été renégocié. Il ne sait pas pourquoi il est traité différemment entre les deux tableaux mais cela va être vérifié. Il avait mal compris

la question concernant le faible taux de réalisation des recettes d'investissement. En budget, il est prévu un virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement mais celui-ci n'est jamais réalisé comptablement. C'est cela qui explique la différence entre le budget et le réalisé.

M. FACCHIN demande ou en est le dossier relatif aux friches. Il avait été dit lors du conseil municipal du 17 novembre 2025 que des crédits étaient prévus pour 2026 à hauteur de 2,25 millions d'euros pour la démolition de ce bâtiment qui devrait être remboursé par les assurances. Concernant le projet urbain, M. le maire avait précisé qu'un aménageur privé paraissait intéressé pour acheter la friche NSC. Il demande si 6 mois après, le dossier a évolué.

M. MULLER demande si la question de M. FACCHIN concerne le dossier du sinistre.

M. FACCHIN répond que c'est bien cela.

M. MULLER dit que la ville a lancé une consultation pour un maître d'œuvre spécialisé dans tout ce qui est "purge" de ce type de sinistre. D'ailleurs la ville a reçu des offres et le point concernant l'attribution passera au conseil municipal de mois de juillet. L'idée est d'avoir ce maître d'œuvre à bord qui va préparer des dossiers de consultation d'entreprises car le gros sujet de ce sinistre est de savoir si les déchets qui ont été brûlés sont amiantés ou pas. Si c'est le cas il faudra tout mettre en décharge et au tonnage, ce qui est très lourd. Si on peut faire du tri, ce qui est certainement possible et cela amoindrirait la facture. L'entreprise devrait être choisie au mois de septembre, l'idée étant de finaliser ce projet autour du deuxième trimestre de l'année prochaine.

M. FACCHIN demande si ce sinistre sera pris en charge par les assurances.

M. MULLER précise que cette procédure a été lancée après le feu vert des assurances.

M. FACCHIN demande si l'aménageur privé est toujours intéressé.

M. MULLER répond que c'est toujours le cas, que la ville y travaille et espère donner un résultat au plus vite.

M. le Maire dit ne pas être pressé, qu'il s'agit d'un projet de long terme et que l'intérêt pour la ville prime.

M. FACCHIN dit qu'il est rassuré que ce sinistre soit pris en charge par les assurances.

M. le Maire répond que si vraiment il devait y avoir un problème, la ville est prête à aller au tribunal car elle a tous les arguments pour dire que c'est à l'entreprise de le prendre en charge.

M. MULLER dit qu'il n'y a aucune raison que ce soit à la charge de la ville car elle n'y est pour rien.

M. FACCHIN demande concernant le budget vert s'il n'y a bien que deux axes sur les six qui ont été traités.

M. FREYBURGER dit qu'aujourd'hui seul deux axes sont obligatoires, à savoir l'axe 1 et l'axe 6. Au fur et à mesure des années, les autres axes vont devenir obligatoires les uns après les autres.

M. FACCHIN demande si la ville va attendre qu'ils soient obligatoires pour les traiter.

M. FREYBURGER répond que le gouvernement n'a pas encore fourni la méthodologie pour traiter ces différents axes.

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de M. Claude Muller, 1^{er} Adjoint, délibérant sur les CFU de l'exercice 2025 du budget principal et des budgets annexes de la réhabilitation des friches et de la gendarmerie, dressés par M. Francis KLEITZ, Maire, après l'exposé et après en avoir délibéré par :

Voix Pour : 32

C. MULLER représentant : C. PLACET / C. GRAWEY représentant : A. CHRISTMANN / H. CORNEC / C. REIBEL / M. LOTZ / C. BASLER / D. LOSSER représentant : C. TOGNI / D. CAUTILLO / S. ROTHENBURGER / D. MASSON / P. JUNCKER / D. ZIMMERMANN représentant : T. HALLER / M. PERETTI / A. SEMAL / N. SCHMITT représentant : F. PERARD / O. ABTEY représentant : N. BOLLECKER / JP FOURNIER / C. FACCHIN / H. FRANCOIS-AULLEN représentant : P. WIESSER / K. CHIKH / F. MERTZ / I. LAURINE / E. CIOLEK / E. CLERGET / C. ANSEL

N'a (n'ont) pas pris part au vote : 1
F. KLEITZ

- | | |
|-----------------|---|
| DONNE | acte de la présentation du CFU 2025 pour le budget principal et ses budgets annexes ; |
| ARRETE | pour 2025 le CFU du budget général, tel qu'il figure en annexe, présentant un excédent global de 7 847 115,69 €, soit un excédent cumulé de la section de fonctionnement de 7 337 169,62 € et un excédent cumulé de la section d'investissement de 509 946,07 € ; |
| ARRETE | pour 2025 le CFU du budget annexe réhabilitation des friches, tel qu'il figure en annexe, présentant un déficit global de 5 103 177,21 €, soit un excédent cumulé de la section de fonctionnement de 2 346 703,31 € et un déficit cumulé de la section d'investissement de 7 449 880,52 € ; |
| ARRETE | pour 2025 le CFU du budget annexe de la gendarmerie, tel qu'il figure en annexe, présentant un déficit global de 87 913,10 €, soit un excédent cumulé de la section de fonctionnement de 244 678,28 € et un déficit cumulé de la section d'investissement de 332 591,38 € ; |
| AUTORISE | M. le Maire à signer l'ensemble des documents constituant les CFU 2025, en vue de leur transmission au juge des comptes. |

N° 07 - 06/2026

**AFFECTATION DES RÉSULTATS DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2025
DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES DE LA RÉHABILITATION DES FRICHES ET DE LA GENDARMERIE**

Rapporteur : M. Claude REIBEL, adjoint au Maire délégué aux finances et à l'administration générale

Dossier présenté à la Commission Finances, affaires générales, Intercommunalité et partenariats extérieurs en date du 21 mai 2026.

Les instructions budgétaires et comptables M.57 et M.4 applicables aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux prévoient, après l'approbation du compte financier unique par le conseil municipal, un dispositif spécifique d'affectation budgétaire en section d'investissement de la totalité ou d'une partie du résultat de fonctionnement de l'exercice précédent.

L'affectation s'avère possible dès lors que le résultat de fonctionnement de clôture est excédentaire.

Il est rappelé que les CFU 2025 présentent :

- pour le budget général un excédent global de 7 847 115,69 €, soit un excédent cumulé de la section de fonctionnement de 7 337 169,62 € et un excédent cumulé de la section d'investissement de 509 946,07 € ;
- pour le budget annexe de réhabilitation des friches un déficit global de 5 103 177,21 €, soit un excédent cumulé de la section de fonctionnement de 2 346 703,31 € et un déficit cumulé de la section d'investissement de 7 449 880,52 €
- pour le budget annexe de la gendarmerie un déficit global de 87 913,10 €, soit un excédent cumulé de la section de fonctionnement de 244 678,28 € et un déficit cumulé de la section d'investissement de 332 591,38 €.

Pour le budget principal :

Résultat de clôture d'investissement (excédent R001)	509 946,07
Résultat de clôture de fonctionnement (excédent R002)	7 337 169,62
Résultat de clôture global	7 847 115,69
Besoin de financement - Affectation (R1068)	-
Résultat de fonctionnement reporté (excédent R002)	7 337 169,62

Pour le budget annexe de réhabilitation des friches :

Résultat de clôture d'investissement (déficit D001)	-	7 449 880,52
Résultat de clôture de fonctionnement (excédent R002)		2 346 703,31
Résultat de clôture global	-	5 103 177,21
Besoin de financement - Affectation (R1068)		0
Résultat de fonctionnement reporté (excédent R002)		2 346 703,31

Pour le budget annexe de la gendarmerie :

Résultat de clôture d'investissement (déficit D001)	-	332 591,38
Résultat de clôture de fonctionnement (excédent R002)		244 678,28
Résultat de clôture global	-	87 913,10
Besoin de financement - Affectation (R1068)		244 679,11
Résultat de fonctionnement reporté (excédent R002)		-

Il est enfin rappelé :

- que l'excédent de la section de fonctionnement, doit couvrir en priorité le besoin de financement de la section d'investissement apparaissant à la clôture de l'exercice précédent et que le besoin de financement se compose du résultat de la section d'investissement corrigé des restes à réaliser,
- que le surplus peut être maintenu en section de fonctionnement ou bien faire l'objet d'une affectation complémentaire,
- qu'en cas d'absence de besoin de financement, l'excédent est reporté automatiquement en section de fonctionnement sauf volonté contraire du conseil municipal,

Au regard de ce qui précède, il convient d'approuver la reprise des résultats 2025 et de décider de l'affectation du résultat de la section de fonctionnement.

Le Conseil Municipal, après l'exposé et après en avoir délibéré par :

Voix Pour : 33

F. KLEITZ / C. MULLER représentant : **C. PLACET / C. GRAWEY** représentant : **A. CHRISTMANN / H. CORNEC / C. REIBEL / M. LOTZ / C. BASLER / D. LOSSER** représentant : **C. TOGNI / D. CAUTILLO / S. ROTHENBURGER / D. MASSON / P. JUNCKER / D. ZIMMERMANN** représentant : **T. HALLER / M. PERETTI / A. SEMAL / N. SCHMITT** représentant : **F. PERARD / O. ABTEY** représentant : **N. BOLLECKER / JP FOURNIER / C. FACCHIN / H. FRANCOIS-AULLEN** représentant : **P. WIESSER / K. CHIKH / F. MERTZ / I. LAURINE / E. CIOLEK / E. CLERGET / C. ANSEL**



Au titre du budget principal :

PROCEDE à la reprise de l'excédent d'investissement de 509 946,07 € ;
REPORTE l'excédent de fonctionnement pour 7 337 169,62 € ;
DIT QUE ces régularisations feront l'objet d'un budget supplémentaire.



Au titre du budget annexe de la réhabilitation des friches :

PROCEDE à la reprise du déficit d'investissement de 7 449 880,52 € ;
REPORTE l'excédent de fonctionnement pour 2 346 703,31 € ;
DIT QUE ces régularisations feront l'objet d'un budget supplémentaire.



Au titre du budget annexe de la gendarmerie :

PROCEDE à la reprise du déficit d'investissement définitif de 332 591,38 € ;
PROCEDE à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement à la section d'investissement pour 244 679,11 € ;
DIT QUE ces régularisations feront l'objet d'un budget supplémentaire.

N° 08 - 06/2025

**BUDGET PRINCIPAL DE L'EXERCICE 2026
BUDGET SUPPLEMENTAIRE**

Rapporteur : M. Claude REIBEL, adjoint au Maire délégué aux finances et à l'administration générale.

Dossier présenté à la Commission Finances, affaires générales, Intercommunalité et partenariats extérieurs en date du 21 mai 2026.

Après le vote du Compte Financier Unique et de l'affectation définitive des résultats de l'exercice 2025, le Conseil Municipal est invité à délibérer sur l'intégration de ces résultats au sein du budget de l'exercice 2026 par l'intermédiaire d'un budget supplémentaire, qui permet également d'ajuster les crédits votés au budget primitif 2026. Le budget supplémentaire présente :

- une section de fonctionnement s'équilibrant en dépenses et en recettes à 7 337 169,62 €,
- une section d'investissement de 6 149 210,69 €, en suréquilibre de 5 849 210,69 €.

I. En section de fonctionnement :

Recettes :

- le résultat de fonctionnement reporté pour un montant de 7 337 169,62 € (R002),

Dépenses :

- l'augmentation du virement à la section d'investissement d'un montant de 7 337 169,62 € (ligne 023)

soit un total de de 7 337 169,62 €.

Compte tenu des inscriptions détaillées ci-dessus, la section de fonctionnement est équilibrée.

II. En section d'investissement :

Recettes :

- le résultat reporté de la section d'investissement de 509 946,07 € (R001)
- l'augmentation du virement de la section de fonctionnement, d'un montant de 7 337 169,62€ (ligne 021)
- la diminution du recours à l'emprunt pour un montant de -1 777 905,00 € (chapitre 16)
- l'inscription d'une recette au chapitre 041 (opération d'ordre) de 80 000,00 € au titre des remboursement des demandes d'avance consenties dans le cadre du chantier du groupe scolaire Jeanne Bucher

soit un total de 6 149 210,69 €.

Dépenses :

- un crédit complémentaire de 125 000 € au chapitre 23, opération 3111 Voirie, pour tenir compte du report sur le budget 2026 des dépenses prévues au budget 2025 et n'ayant pas pu être prise en charge sur l'exercice 2025,
- un crédit complémentaire de 95 000 € au chapitre 23, opération 3111 Voirie, pour des travaux sur un mur dans le vignoble
- l'inscription d'une dépense au chapitre 041 (opération d'ordre) de 80 000,00 € au titre des demandes d'avance dans le cadre du chantier du groupe scolaire Jeanne Bucher

soit un total de 300 000 €.

Compte tenu des inscriptions détaillées ci-dessus, la section d'investissement est en suréquilibre de 5 849 210,69 €.

Mme FRANÇOIS-AULLEN annonce que leur groupe ayant voté contre le budget primitif, votera également contre le budget supplémentaire.

Le Conseil Municipal, après l'exposé et après en avoir délibéré par :

Voix Pour : 27

F. KLEITZ / C. MULLER représentant : C. PLACET / C. GRAWAY représentant : A. CHRISTMANN / H. CORNEC / C. REIBEL / M. LOTZ / C. BASLER / D. LOSSER représentant : C. TOGNI / D. CAUTILLO / S. ROTHENBURGER / D. MASSON / P. JUNCKER / D. ZIMMERMANN représentant : T. HALLER / M. PERETTI / A. SEMAL / N. SCHMITT représentant : F. PERARD / O. ABTEY représentant : N. BOLLECKER / JP FOURNIER / K. CHIKH / I. LAURINE / E. CLERGET

Voix Contre : 6

C. FACCHIN / H. FRANCOIS-AULLEN représentant : P. WIESSER / F. MERTZ / E. CIOLEK / C. ANSEL

ADOpte **tel qu'il figure en annexe le budget supplémentaire du budget général qui se décompose en une section de fonctionnement s'équilibrant en dépenses et en recettes à 7 337 169,62 €, et une section d'investissement de 6 149 210,69 €, en suréquilibre de 5 849 210,69 €**

N° 09 - 06/2026

**BUDGET ANNEXE REHABILITATION FRICHES DE L'EXERCICE 2026
BUDGET SUPPLEMENTAIRE**

Rapporteur : M. Claude REIBEL, adjoint aux finances et à l'administration générale.

Dossier présenté à la Commission Finances, affaires générales, Intercommunalité et partenariats extérieurs en date du 21 mai 2026.

Après le vote du Compte Financier Unique et de l'affectation définitive des résultats de l'exercice 2025, le Conseil Municipal est invité à délibérer sur l'intégration de ces résultats au sein du budget de l'exercice 2026 par l'intermédiaire d'un budget supplémentaire, qui permet également d'ajuster les crédits votés au budget primitif 2026. Le budget supplémentaire s'équilibre globalement à 9 796 583,83 € (soit 2 346 703,31 € en section de fonctionnement et 7 449 880,14 € en section d'investissement) :

I. En section de fonctionnement :

Recettes :

- Le résultat de fonctionnement reporté pour un montant de 2 346 703,31 € (ligne codifiée R002),

Dépenses :

- L'augmentation du virement à la section d'investissement pour un montant de 2 346 703,31 € (ligne 023)

Compte tenu des inscriptions détaillées ci-dessus, la section de fonctionnement est équilibrée.

II. En section d'investissement :

Recettes :

- L'augmentation du virement de la section de fonctionnement pour un montant de 2 346 703,31 € (ligne 021)
- l'augmentation du montant des crédits d'emprunt pour 5 103 177,21 € (compte 1641). Cet emprunt, inscrit pour équilibrer le budget annexe, ne sera toutefois pas réalisé

soit un total de 7 449 880,52 €.

Dépenses :

- le résultat définitif en investissement d'un montant de 7 449 880,52 € (ligne 001)

Compte tenu des inscriptions détaillées ci-dessus, la section d'investissement est équilibrée.

M. MERTZ dit que leur groupe s'abstiendra.

Le Conseil Municipal, après l'exposé et après en avoir délibéré par :

Voix Pour : 27

F. KLEITZ / C. MULLER / C. GRAWAY représentant : A. CHRISTMANN / H. CORNEC / C. REIBEL / M. LOTZ / C. BASLER / D. LOSSER représentant : C. TOGNI / D. CAUTILLO / S. ROTHENBURGER / C. PLACET / D. MASSON / P. JUNCKER / D. ZIMMERMANN représentant : T. HALLER / M. PERETTI / A. SEMAL / N. SCHMITT représentant : F. PERARD / O. ABTEY représentant : N. BOLLECKER / JP FOURNIER / K. CHIKH / I. LAURAIN / E. CLERGET

Abstention(s) : 6

C. FACCHIN / H. FRANCOIS-AULLEN représentant : P. WIESSER / F. MERTZ / E. CIOLEK / C. ANSEL

ADOPTÉ tel, qu'il figure en annexe, le budget supplémentaire du budget annexe Friches 2026, équilibré globalement en dépenses et en recettes à 9 796 583,83 € (soit 2 346 703,31 € en section de fonctionnement et 7 449 880,14 € en section d'investissement).

N° 10 - 06/2026

**BUDGET ANNEXE GENDARMERIE DE L'EXERCICE 2026
BUDGET SUPPLEMENTAIRE**

Rapporteur : M. Claude REIBEL, adjoint au Maire délégué aux finances et à l'administration générale.

Dossier présenté à la Commission Finances, affaires générales, Intercommunalité et partenariats extérieurs en date du 21 mai 2026.

Après le vote du Compte Financier Unique et de l'affectation définitive des résultats de l'exercice 2025, le Conseil Municipal est invité à délibérer sur l'intégration de ces résultats au sein du budget de l'exercice 2026 par l'intermédiaire d'un budget supplémentaire, qui permet également d'ajuster les crédits votés au budget primitif 2026. Le budget supplémentaire présente :

- une section de fonctionnement s'équilibrant en dépenses et en recettes à 0,00 €,
- une section d'investissement de 332 592,21 €, en sous-équilibre de 52 920 €. Compte tenu de l'excédent d'investissement du budget primitif, qui s'élève à 52 920 €, la section d'investissement du budget 2026 est équilibrée.

I. En section d'investissement :

Recettes :

- l'inscription d'un emprunt pour un montant de 34 993,10 € (chap 16). Cet emprunt inscrit pour équilibrer le budget annexe ne sera toutefois pas réalisé.
- l'affectation en investissement du résultat de fonctionnement pour un montant de 244 679,11 € (art 1068)

soit un total de 279 672,21 €.

Dépenses :

- le résultat d'investissement reporté pour un montant de 332 592,21 € (D001)

soit un total de 332 592,21 €.

Compte tenu des inscriptions détaillées ci-dessus, la section d'investissement est en sous-équilibre de 52 920 €.

Le Conseil Municipal, après l'exposé et après en avoir délibéré par :

Voix Pour : 33

F. KLEITZ / C. MULLER / C. GRAWEY représentant : A. CHRISTMANN / H. CORNEC / C. REIBEL / M. LOTZ / C. BASLER / D. LOSSER représentant : C. TOGNI / D. CAUTILLO / S. ROTHENBURGER / C. PLACET / D. MASSON / P. JUNCKER / D. ZIMMERMANN représentant : T. HALLER / M. PERETTI / A. SEMAL / N. SCHMITT représentant : F. PERARD / O. ABTEY représentant : N. BOLLECKER / JP FOURNIER / C. FACCHIN / H. FRANCOIS-AULLEN représentant : P. WIESSER / K. CHIKH / F. MERTZ / I. LAURINE / E. CIOLEK / E. CLERGET / C. ANSEL

ADOPTÉ

tel qu'il figure en annexe, le budget supplémentaire du budget annexe Gendarmerie qui se décompose en une section de fonctionnement s'équilibrant en dépenses et en recettes à 0,00 € et en une section d'investissement de 332 592,21 €, en sous-équilibre de 52 920 €. Compte tenu de l'excédent d'investissement du budget primitif, qui s'élève à 52 920€, la section d'investissement du budget 2026 est globalement équilibrée.

N° 11 - 06/2026

**AUTORISATIONS DE PROGRAMME – CREDIT DE PAIEMENT
MODIFICATIONS**

Rapporteur : M. Claude REIBEL, adjoint au maire. Délégué aux finances et à l'administration générale.

Dossier présenté à la Commission Finances et Affaires Générales, en date du 21 mai 2026.

Conformément aux dispositions du règlement financier de la Ville de Guebwiller adopté en novembre 2022 (cf. chapitre I-4-3), les décisions affectant les autorisations de programme (AP) et/ou les crédits de paiement doivent faire l'objet d'une présentation spécifique en conseil municipal.

Le présent rapport a pour objet de présenter la révision n°10 des AP/CP et dont le récapitulatif figure en annexe.

Les principales modifications sont les suivantes :

1. prise en compte des opérations achevées et suppression des crédits ouverts et non consommés :
 - sans objet
2. prise en compte des opérations non prévues initialement mais intégrées au sein des programmes ouverts sans augmentation du crédit global de l'AP :
 - sans objet
3. prise en compte de l'augmentation des travaux du programme :
 - augmentation de 220 000 euros de l'opération 3111 « Voirie »
4. prise en compte d'un nouveau programme :
 - sans objet
5. prise en compte des décalages temporels dans l'exécution des opérations :
 - comme chaque année, il est enfin proposé de modifier les CP afin de tenir compte du décalage entre la prévision de dépenses et leur exécution

M. ANSEL demande, à quoi correspond la non-dépense de 445 142 € sur l'autorisation de programme 2021-23 "équipements sportifs", sur les rénovations et quelle est la répartition de 2 374 919 € sur les trois items puisqu'elles sont indifférenciées au sein du tableau.

M. REIBEL dit que cela correspond à la halle de tennis.

M. FREYBURGER dit que la différence correspond à la prise de retard sur le projet de la halle de tennis et sur les CP 2026, le tennis représentant 1 750 000 € au total.

M. ANSEL demande si cette somme concerne la totalité de la halle de tennis dont 300 000 € ont déjà été dépensés.

M. FREYBURGER confirme que c'est bien cela.

M. ANSEL demande si d'autres choses sont prévues.

M. FREYBURGER dit que l'autre point concerne la salle de boxe au niveau du Louvre, budgétée à hauteur d'1 million d'euros.

M. FACCHIN dit qu'il y a 1,8 millions d'euros de prévus en 2026.

M. REIBEL dit qu'il s'agit de 800 000 € pour le projet tennis et 1 000 000 € pour l'éventualité de la boxe. Maintenant à voir si cela va être réalisé ou pas.

M. FACCHIN dit qu'il avait eu une discussion avec M. LOSSER sur un éventuel terrain de football synthétique. Il demande si cela est toujours prévu ou si ce projet est repoussé.

M. le Maire répond que les études suivent leur cours et que la ville poursuivra la réflexion autour de ce projet.

M. FACCHIN dit qu'actuellement ce projet ne figure pas dans les autorisations de programme.

M. le Maire répond que ce projet n'y figure pas.

M. REIBEL dit qu'un montant est prévu mais qu'il n'est pas spécifique à la boxe ou au terrain synthétique, ceci n'est pas encore défini à l'heure actuelle.

M. ANSEL dit que sur l'AP 2021-32 alors que leurs programmes respectifs se rejoignent sur la mobilité douce, il constate que rien n'est prévu pour les liaisons douces et les pistes cyclables. Il demande des explications.

M. le Maire répond que les modes doux sont prévus et intégrés dans le cadre des projets de voiries. Il n'y a pas de nouvelles pistes cyclables en site propre de prévues, elle prévoit uniquement les voies cyclables dans le cadre des voiries existantes. Cette année dans le cadre de l'aménagement du parking Foch, dont le principal objectif est de réparer ce parking plein de trous incombant aux rotations des voitures sur un revêtement trop mou, la ville en profitera pour aménager des bandes de roulements pour les voitures et réalisera également une piste cyclable en revêtement en site propre.

M. ANSEL dit que dans l'AP 2021-41 le seul crédit de paiement inscrit est de 43 000 €, il demande à quoi cela correspond.

M. REIBEL dit que Mme GRAWLEY va répondre à cette question, étant donné que ceci concerne les aires de jeux.

Mme GRAWLEY répond que cette somme servira à compléter les différentes aires de jeux.

M. ANSEL demande si cela est en lien avec l'éventuelle acquisition d'un city stade.

M. le Maire répond que cela n'a rien à voir, que le city stade n'est pas considéré comme une aire de jeux.

M. ANSEL dit que dans l'AP 2021-42 sur les écoles, au conseil municipal du 9 avril, l'assemblée a voté une rallonge de 1,1 millions d'euros pour la rénovation de l'école Bucher, la portant à 6,8 millions d'euros. Le total de ce CP étant de 9 millions d'euros il demande à quoi vont être affectés les 2,2 millions de différence.

M. FREYBURGER dit que le tableau est en TTC alors que le montant auquel fait référence M. ANSEL est en HT.

M. ANSEL demande s'il y a 2,2 millions d'euros de taxes.

M. FREYBURGER qu'on est sur 8,2 millions d'euros HT.

M. ANSEL dit que le projet de l'école s'élève à 6,8 millions d'euros.

M. le Maire répond que le projet de l'école va s'élever à 8,2 millions d'euros HT.

M. FREYBURGER dit que le montant auquel fait référence M. ANSEL et qui figurait dans la délibération sur l'avenant du marché de maîtrise d'œuvre fait apparaître 6,2 millions d'euros de travaux.

M. le Maire précise qu'il a le montant des travaux auquel se rajoute le coût des honoraires de l'équipe de maîtrise d'œuvre qui est de l'ordre de 17% et qui entre dans le coût global du projet.

Mme CIOLEK demande où est budgété le véhicule qui était annoncé dans le programme du groupe Guebwiller, ensemble pour l'avenir, pour rapprocher les services de la mairie et les quartiers.

M. FREYBURGER dit qu'une enveloppe de 500 000 € n'est pas suivie dans les AP/CP car ce n'est pas du pluriannuel, il s'agit de dépenses qui sont faites en cours d'année et ce véhicule est prévu dans cette enveloppe-là.

M. le Maire dit que les autorisations de programme servent principalement à suivre des projets pluriannuels, un programme qui fait part d'un vote sur une enveloppe et qui s'étale sur plusieurs années. Lorsqu'on achète un véhicule, il n'y a pas lieu de l'inscrire dans les autorisations de programme car ça fait l'objet d'un achat unique qui figurera dans le budget d'investissement.

M. FACCHIN demande où se trouve le projet de salle culturelle dans l'AP 2021-24.

M. le Maire répond que ceci figure dans le budget friches, soit un montant de 200 000 € pour les études en 2026.

M. FACCHIN demande si, par la suite, la construction de cette salle culturelle restera dans le budget friches ou si elle figurera dans les autorisations de programme.

M. le Maire répond que le moment venu il y aura une autorisation de programme.

M. MERTZ dit que vu que leur groupe s'est abstenu sur le budget il s'abstiendra également sur les AP/CP.

Le Conseil Municipal, après l'exposé et après en avoir délibéré par :

Voix Pour : 27

F. KLEITZ / C. MULLER / C. GRAWEY représentant : A. CHRISTMANN / H. CORNEC / C. REIBEL / M. LOTZ / C. BASLER / D. LOSSER représentant : C. TOGNI / D. CAUTILLO / S. ROTHENBURGER / C. PLACET / D. MASSON / P. JUNCKER / D. ZIMMERMANN représentant : T. HALLER / M. PERETTI / A. SEMAL / N. SCHMITT représentant : F. PERARD / O. ABTEY représentant : N. BOLLECKER / JP FOURNIER / K. CHIKH / I. LAURINE / E. CLERGET

Abstention(s) : 6

C. FACCHIN / H. FRANCOIS-AULLEN représentant : P. WIESSER / F. MERTZ / E. CIOLEK / C. ANSEL

ADOpte la révision n°10 des autorisations de programme et des crédits de paiement telle qu'elle figure en annexe ;

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer tout document permettant la mise en œuvre de la présente décision.

N° 12 - 06/2026

**ATTRIBUTION DE SUBVENTION
VITRINES DE GUEBWILLER**

Rapporteur : Madame Marion PERETTI, Conseillère municipale déléguée au Commerce.

Dossier présenté le 11 mai 2026 à la Commission Sport, Animations & Commerce.

Dans le cadre de la politique de redynamisation du centre-ville de Guebwiller, le service Commerce de la Ville de Guebwiller travaille en étroite collaboration avec les Vitrites de Guebwiller.

Restructurée fin 2023, l'association présente désormais un fort dynamisme.

Les Vitrites de Guebwiller jouent un rôle important dans le développement du commerce local et assurent également la continuité des actions développées au sein de la Mairie. Elles permettent de créer du lien avec les commerçants, d'animer la centralité et ainsi de renforcer l'attractivité commerciale du centre-ville.

La Ville de Guebwiller soutient les Vitrites de Guebwiller dans leur action générale et les Vitrites participent à des actions menées par la ville, comme les Afterworks, les braderies et la Journée Nationale du Commerce de Proximité (JNCP).

Ainsi, les Vitrites de Guebwiller ont établi un planning d'actions pour 2026, dont le détail est joint en annexe à la présente délibération.

Les Vitrites de Guebwiller ont contractualisé avec une agence de communication de Guebwiller (Com'Innov) pour gérer les réseaux sociaux, créer des flyers, des banderoles et des spots radio pour annoncer les divers événements.

Le budget prévisionnel de ces actions est de 21 900 euros, dont 7 900 euros pris en charge par des sponsors
La Ville de Guebwiller envisage le versement d'une subvention de 5 000 €.

M. FACCHIN demande le nombre de commerces qui sont membres des vitrines de Guebwiller et le pourcentage que cela représente.

Mme PERETTI répond qu'il y a 170 commerçants au centre-ville de Guebwiller, 260 dans toute la ville dont 40 font partie des vitrines de Guebwiller. L'association souhaiterait atteindre un nombre de 80 membres d'ici la fin de l'année. C'est notamment en raison des chèques vitrines de Guebwiller et de la carte "petits commerces" que certains commerçants se sont désolidarisés, alors que les actions menées par les vitrines de Guebwiller ont des répercussions sur les commerces.

M. le Maire dit que les commerçants sont étroitement associés aux trophées qui a été remis à la ville pour la journée nationale du commerce de proximité.

Le Conseil Municipal, après l'exposé et après en avoir délibéré par :

Voix Pour : 33

F. KLEITZ / C. MULLER / C. GRAWAY représentant : A. CHRISTMANN / H. CORNEC / C. REIBEL / M. LOTZ / C. BASLER / D. LOSSER représentant : C. TOGNI / D. CAUTILLO / S. ROTHENBURGER / C. PLACET / D. MASSON / P. JUNCKER / D. ZIMMERMANN représentant : T. HALLER / M. PERETTI / A. SEMAL / N. SCHMITT représentant : F. PERARD / O. ABTEY représentant : N. BOLLECKER / JP FOURNIER / C. FACCHIN / H. FRANCOIS-AULLEN représentant : P. WIESSER / K. CHIKH / F. MERTZ / I. LAURINE / E. CIOLEK / E. CLERGET / C. ANSEL

APPROUVE le versement d'une subvention de 5 000 € aux Vitrines de Guebwiller ;

AUTORISE M. le Maire, ou un adjoint ayant délégation, à signer tous actes et documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

N° 13 - 06/2026

SUBVENTION ALLOUEE A L'ECOLE ELEMENTAIRE ÉMILE STORCK

Rapporteur : Mme Hélène CORNEC, adjointe au maire déléguée à l'éducation, la parentalité et la jeunesse.

Dossier présenté à la commission Culture, Education et Jeunesse en date du 12 mai 2025.

Considérant l'engagement de la Commune à encourager les initiatives des écoles visant à améliorer l'ouverture et l'enrichissement des apprentissages qui favorisent la réussite éducative de tous les enfants, il est proposé d'apporter un soutien financier aux écoles qui mènent, dans le temps scolaire, des projets culturels, sportifs et artistiques ainsi que des classes de découverte qui profitent et concourent à l'épanouissement de tous les élèves.

Dans le cadre de son soutien au fonctionnement des écoles, chaque année la Ville prévoit une ligne budgétaire pour le financement des actions et projets pédagogiques organisés dans le temps scolaire.

Projet pédagogique organisé par l'école élémentaire Émile Storck dans le cadre de sa participation au concours « Nous autres » :

Trois classes de l'école Émile Storck ont participé au concours « Nous autres » organisé par la CASDEN Banque Populaire et la Fondation Lilian Thuram. Ce concours est soutenu par le Ministère de l'Éducation Nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, en partenariat avec le musée du Quai Branly – Jacques Chirac et la plateforme éducative Lumni.fr.

Ce concours était ouvert à toutes les classes de la maternelle à la 6ème, de France métropolitaine et DOM ainsi que des établissements français à l'étranger.

Les classes de l'école Storck, lauréates de ce concours, ont réalisé un film et une danse.

Les élèves des classes lauréates ont été accueillis au musée du quai Branly – Jacques Chirac à Paris le 19 mai 2026, en présence de Lilian Thuram pour recevoir leurs lots. C'était également l'occasion pour les enfants de présenter leurs créations et de découvrir la collection permanente du musée.

Chaque classe lauréate a remporté un chèque lire ?? d'un montant de 100 €, un abonnement au Petit Quotidien pour les classes de primaire, un ouvrage de Lilian Thuram « Mes étoiles noires, de Lucy à Barack Obama », une bande dessinée « Notre Histoire » ou « Tous super héros » ou l'album « Nelson Mandela » de Lilian Thuram.

Pour la remise des prix au musée du Quai Branly à Paris, les trois classes ainsi que 10 adultes accompagnants ont participé au voyage. Le coût du déplacement effectué en bus, en train, en RER s'élève à 7 904,40 € ; l'école a sollicité une aide financière de la Commune d'un montant de 2 500,00 € pour finaliser son budget.

Ce soutien financier de la Ville vise également à réduire la participation financière des familles sollicitée par les écoles.

Le crédit correspondant est inscrit au budget primitif 2026 sous l'article 6574 fonction 2011.

Le Conseil Municipal, après l'exposé et après en avoir délibéré par :

Voix Pour : 33

F. KLEITZ / C. MULLER / C. GRAWAY représentant : A. CHRISTMANN / H. CORNEC / C. REIBEL / M. LOTZ / C. BASLER / D. LOSSER représentant : C. TOGNI / D. CAUTILLO / S. ROTHENBURGER / C. PLACET / D. MASSON / P. JUNCKER / D. ZIMMERMANN représentant : T. HALLER / M. PERETTI / A. SEMAL / N. SCHMITT représentant : F. PERARD / O. ABTEY représentant : N. BOLLECKER / JP FOURNIER / C. FACCHIN / H. FRANCOIS-AULLEN représentant : P. WIESSER / K. CHIKH / F. MERTZ / I. LAURINE / E. CIOLEK / E. CLERGET / C. ANSEL

- DECIDE** l'attribution d'une subvention à l'école élémentaire Émile Storck, d'un montant de 2 500,00 € pour le projet « voyage à Paris pour la remise du prix du concours *Nous autres* » ;
- AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à procéder à son versement.

N° 14 – 06 / 2026

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU REGIMENT DE MARCHÉ DU TCHAD

Rapporteur : M. Dominique CAUTILLO, adjoint à la sécurité, à la tranquillité publique et aux relations patriotiques

Dossier présenté à la Commission Finances, affaires générales, Intercommunalité et partenariats extérieurs en date du 21 mai 2026.

À l'occasion du 85^e anniversaire du serment de Koufra, le Régiment de Marche du Tchad (RMT) souhaite inscrire cet événement dans une démarche mémorielle pérenne à travers la réalisation d'une fresque murale.

Prononcé en mars 1941 par le colonel Leclerc à l'issue de la prise de l'oasis de Koufra, en Libye, le serment de Koufra constitue l'acte fondateur de l'engagement des Forces Françaises Libres. Il incarne un symbole majeur de courage, de résilience et de fidélité à la Nation dans le contexte de l'Occupation. À cette occasion, le colonel Leclerc et ses hommes jurent de ne déposer les armes que lorsque le drapeau français flottera de nouveau sur Strasbourg. Ce serment devient alors un puissant moteur moral pour la 2^e Division Blindée et illustre la détermination de la France libre à poursuivre le combat jusqu'à la libération du territoire national.

85 ans plus tard, cet engagement continue d'inspirer le RMT, qui souhaite valoriser cet héritage à travers une fresque visible par les militaires, leurs familles et les visiteurs. Cette œuvre retracera les grandes étapes de l'épopée, des combats de la Libération de Paris jusqu'à la reconquête de l'Alsace. Elle s'inscrira comme un support pédagogique, rappelant l'importance du devoir de mémoire.

Ce projet artistique et mémoriel s'élève à 13 000 €. Le RMT a engagé une démarche de recherche de financements auprès de ses partenaires. La ville de Guebwiller, ville marraine de la Compagnie d'Éclairage et d'Appui (CEA) du RMT, souhaite répondre favorablement à la demande de soutien financier en apportant une contribution de 500 €.

Le Conseil Municipal, après l'exposé et après en avoir délibéré par :

Voix Pour : 33

F. KLEITZ / C. MULLER / C. GRAWÉY représentant : A. CHRISTMANN / H. CORNEC / C. REIBEL / M. LOTZ / C. BASLER / D. LOSSER représentant : C. TOGNI / D. CAUTILLO / S. ROTHENBURGER / C. PLACET / D. MASSON / P. JUNCKER / D. ZIMMERMANN représentant : T. HALLER / M. PERETTI / A. SEMAL / N. SCHMITT représentant : F. PERARD / O. ABTEY représentant : N. BOLLECKER / JP FOURNIER / C. FACCHIN / H. FRANCOIS-AULLEN représentant : P. WIESSER / K. CHIKH / F. MERTZ / I. LAURINE / E. CIOLEK / E. CLERGET / C. ANSEL

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 500€ au Régiment de Marche du Tchad afin de pouvoir réaliser cette fresque mémorielle.

N° 15 – 06/2026

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU COMITE DE JUMELAGE

Rapporteur : M. Dominique CAUTILLO, Adjoint à la sécurité, tranquillité publique et aux relations patriotiques

Dossier présenté à la Commission Finances, Affaires Générales, Intercommunalité et partenaires extérieurs en date du 21 mai 2026.

Dans le cadre des échanges du comité de jumelage de Guebwiller avec notre ville jumelle de Castelfiorentino, la commune accueillera une délégation italienne composée d'environ 50 personnes, du 30 mai au 2 juin 2026.

Afin de pouvoir assurer cet accueil dans les meilleures conditions et prendre en charge les frais liés au séjour de nos jumeaux italiens, le comité de jumelage de Guebwiller sollicite le soutien de la Ville par l'attribution d'une subvention d'un montant de 2 500 €

Cette aide financière contribuera notamment aux frais d'hébergement, de restauration, de transport et d'activités culturelles organisées durant ce séjour. À ce titre, nos amis de Castelfiorentino ont, entre autres, exprimé le souhait de pouvoir visiter Strasbourg ainsi que le Parlement européen, visite particulièrement significative dans le cadre de nos échanges européens.

Ces rencontres constituent un temps fort de notre jumelage et participent activement au renforcement des liens d'amitié, de coopération et de partage culturel entre nos deux communes, valeurs auxquelles la Ville de Guebwiller est fortement attachée.

Le Conseil Municipal, après l'exposé et après en avoir délibéré par :

Voix Pour : 33

F. KLEITZ / C. MULLER / C. GRAWEY représentant : A. CHRISTMANN / H. CORNEC / C. REIBEL / M. LOTZ / C. BASLER / D. LOSSER représentant : C. TOGNI / D. CAUTILLO / S. ROTHENBURGER / C. PLACET / D. MASSON / P. JUNCKER / D. ZIMMERMANN représentant : T. HALLER / M. PERETTI / A. SEMAL / N. SCHMITT représentant : F. PERARD / O. ABTEY représentant : N. BOLLECKER / JP FOURNIER / C. FACCHIN / H. FRANCOIS-AULLEN représentant : P. WIESSER / K. CHIKH / F. MERTZ / I. LAURINE / E. CIOLEK / E. CLERGET / C. ANSEL

ATTRIBUE au Comité de jumelage une subvention d'un montant de 2 500 € pour l'année 2026.

N° 16 – 06/2026

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR L'ASSOCIATION
LES DOMINICAINS DE HAUTE-ALSACE**

Rapporteur : Mme Claudine Grawey, Adjointe à la Culture & à la citoyenneté.

Dossier présenté à la Commission Finances, Affaires Générales, Intercommunalité et partenaires extérieurs en date du 21 mai 2026.

Considérant l'importance de soutenir les activités culturelles et éducatives au bénéfice des habitants de Guebwiller, la Ville accompagne les associations culturelles qui participent au dynamisme et au rayonnement du territoire.

Dans le cadre de sa politique culturelle, la Ville de Guebwiller soutient les actions menées par l'Association Les Dominicains de Haute-Alsace, labellisée Centre Culturel de Rencontre depuis 2014.

Par sa programmation artistique, l'accueil de résidences d'artistes, ses actions de médiation culturelle et de sensibilisation en direction du jeune public et des publics éloignés de la culture, l'association contribue activement à l'attractivité culturelle du territoire. Elle participe également à la valorisation du patrimoine, au soutien de la création et de l'innovation artistique ainsi qu'au développement d'actions culturelles accessibles à tous.

Le Conseil Municipal, après l'exposé et après en avoir délibéré par :

Voix Pour : 33

F. KLEITZ / C. MULLER / C. GRAWHEY représentant : A. CHRISTMANN / H. CORNEC / C. REIBEL / M. LOTZ / C. BASLER / D. LOSSER représentant : C. TOGNI / D. CAUTILLO / S. ROTHENBURGER / C. PLACET / D. MASSON / P. JUNCKER / D. ZIMMERMANN représentant : T. HALLER / M. PERETTI / A. SEMAL / N. SCHMITT représentant : F. PERARD / O. ABTEY représentant : N. BOLLECKER / JP FOURNIER / C. FACCHIN / H. FRANCOIS-AULLEN représentant : P. WIESSER / K. CHIKH / F. MERTZ / I. LAURINE / E. CIOLEK / E. CLERGET / C. ANSEL

ATTRIBUE	à l'Association Les Dominicains de Haute-Alsace une subvention annuelle de fonctionnement d'un montant de 75 000,00 € pour l'année 2026 ;
PREND	en charge les fluides des locaux occupés par l'association situés 34 rue des Dominicains à Guebwiller ;
AUTORISE	Monsieur le Maire à signer la convention correspondante ainsi que tout document afférent. La subvention sera versée selon les modalités suivantes : - un montant de 40 000,00 € après signature de la convention ; - le solde de 35 000,00 € au cours du second semestre 2026.

N° 17 - 06/2026

PERSONNEL COMMUNAL – CST

Rapporteur : Francis KLEITZ, Maire.

Le dossier n'a pas été présenté à la Commission Finances et Affaires générales, programmée le 21 mai 2026, en raison de l'impossibilité de tenir la réunion du CST avant cette date.

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux Comités Sociaux Territoriaux (CST) des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

Considérant que les élections professionnelles en vue du renouvellement des instances représentatives du personnel se tiendront le 10 décembre 2026 ;

Considérant qu'il appartient à la collectivité de fixer la composition du CST et de décider expressément le maintien ou non du paritarisme ;

Considérant que l'effectif de la commune, apprécié au 1er janvier 2026 et servant de base à la détermination du nombre de représentants titulaires du personnel, est de 125 agents, dont 67 femmes et 58 hommes ;

Considérant que la consultation des organisations syndicales s'est tenue le 22 mai 2026, soit dans le délai réglementaire d'au moins six mois avant la date du scrutin ;

Considérant que les représentants du personnel au sein du CST ont sollicité le maintien du paritarisme ainsi que la fixation du nombre de représentants à quatre titulaires et quatre suppléants ;

Le Conseil Municipal, après l'exposé et après en avoir délibéré par :

Voix Pour : 33

F. KLEITZ / C. MULLER / C. GRAWAY représentant : A. CHRISTMANN / H. CORNEC / C. REIBEL / M. LOTZ / C. BASLER / D. LOSSER représentant : C. TOGNI / D. CAUTILLO / S. ROTHENBURGER / C. PLACET / D. MASSON / P. JUNCKER / D. ZIMMERMANN représentant : T. HALLER / M. PERETTI / A. SEMAL / N. SCHMITT représentant : F. PERARD / O. ABTEY représentant : N. BOLLECKER / JP FOURNIER / C. FACCHIN / H. FRANCOIS-AULLEN représentant : P. WIESSER / K. CHIKH / F. MERTZ / I. LAURINE / E. CIOLEK / E. CLERGET / C. ANSEL

FIXE le nombre de représentants titulaires du personnel au CST à quatre et en nombre égal le nombre de représentants suppléants ;

DECIDE le maintien du paritarisme numérique, en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel tant titulaires que suppléants.

N° 18 - 06/2026

DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA COMMUNE - FLORIOM

Rapporteur : Francis KLEITZ, Maire.

La Communauté de Communes de la Région de Guebwiller (CCRG) et l'ensemble des communes membres ont constitué, courant de l'année 2012, une Société Publique Locale (SPL) dénommée FloRIOM destinée à assurer la collecte des déchets ménagers et assimilés sur l'ensemble du territoire. Celle-ci est opérationnelle depuis le 1er juillet 2013.

Ce processus trouve son origine dans la volonté de s'affranchir des contraintes liées au lancement régulier d'un appel d'offres et de ses conséquences, à savoir la dépendance tant financière que technique de la collectivité face aux prestataires privés.

À l'issue de cette réflexion, le choix s'est porté sur la création d'une Société Publique Locale. Cette SPL, dont les modes de fonctionnement sont calés sur ceux d'une société de droit privé, permet d'apporter la souplesse nécessaire au service.

Chaque commune dispose d'un représentant au sein de l'Assemblée Générale de la SPL.

Le mandat des représentants de chaque collectivité prend fin lors du renouvellement intégral de son organe délibérant, il est prorogé jusqu'à la désignation des remplaçants, le pouvoir des représentants se limitant alors à la gestion des affaires courantes.

Considérant qu'en date du 9 avril 2026, le Conseil Municipal a procédé à la désignation de Claude PLACET comme représentant de la commune au sein de FloRIOM SPL ;

Considérant qu'en date du 28 avril 2026, le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller a procédé à la désignation de Claude PLACET en tant que représentant à la CCRG, appelé à siéger à l'Assemblée Générale des Actionnaires et au sein du conseil d'administration de FloRIOM SPL ;

Le Conseil municipal, après l'exposé et après en avoir délibéré par :

Voix Pour : 33

F. KLEITZ / C. MULLER / C. GRAWLEY représentant : A. CHRISTMANN / H. CORNEC / C. REIBEL / M. LOTZ / C. BASLER / D. LOSSER représentant : C. TOGNI / D. CAUTILLO / S. ROTHENBURGER / C. PLACET / D. MASSON / P. JUNCKER / D. ZIMMERMANN représentant : T. HALLER / M. PERETTI / A. SEMAL / N. SCHMITT représentant : F. PERARD / O. ABTEY représentant : N. BOLLECKER / JP FOURNIER / C. FACCHIN / H. FRANCOIS-AULLEN représentant : P. WIESSER / K. CHIKH / F. MERTZ / I. LAURINE / E. CIOLEK / E. CLERGET / C. ANSEL

PROCEDE à l'annulation de la désignation de Claude PLACET par délibération du 9 avril 2026 au sein de FloRIOM SPL en tant que représentant de la commune ;

DESIGNE César TOGNI au sein de FloRIOM SPL comme représentant de la commune en remplacement de Monsieur Claude PLACET

AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à notifier cette désignation aux instances concernées.

Questions du groupe "Guebwiller avec énergie" :

1. Quelles dispositions ont été prises pour les publics les plus fragiles face à la canicule ?

Mme FRANÇOIS-AULLEN dit qu'entre-temps, elle a pu obtenir une partie des réponses dans le journal puisque dans la Maison des Solidarités, il y a un espace climatisé ouvert au public. Elle demande s'il est possible d'avoir plus d'informations, à savoir combien de personnes cela représente-t-il?

M. le Maire répond que personne n'a, pour le moment, fait appel à cette proposition, mais il pense qu'il n'a pas encore fait assez chaud pour cela.

Mme BASLER dit que concernant la protection des publics les plus fragiles, face aux fortes chaleurs, elle souhaitait d'abord rappeler que le plan canicule est activé chaque année du 1^{er} juin au 15 septembre. A ce jour aucune vigilance particulière n'a été déclenchée par la préfecture du Haut-Rhin. Elle rappelle qu'il est important de distinguer un pic de chaleur qui correspond à une période courte de températures élevées, d'une canicule caractérisée par des températures très élevées de jour comme de nuit pendant au moins 3 jours consécutifs. Si la préfecture venait à enclencher le plan canicule, le centre communale d'actions sociales en lien avec les services de communication de la ville mettraient immédiatement en œuvre une campagne d'information afin de rappeler à la population les gestes de prévention, les bonnes pratiques à adopter pour se protéger. Cette année, la ville a souhaité renforcer le dispositif en mettant à disposition un lieu rafraîchi au sein de la Maison des Solidarités. Celui-ci démarrera à partir du 1^{er} juin. Dès le niveau 2 de vigilance cette salle sera ouverte. Les personnes âgées et les publics les plus vulnérables pourront y être accueillis dans un espace climatisé et agréable avec un espace détente, des activités, des livres, des jeux de société et des boissons fraîches. Cet accueil sera proposé du lundi au vendredi de 8h00 à 11h00 et de 16h00 à 18h00 avec une attention particulière portée aux personnes les plus fragiles. Le lieu ayant une contenance limitée, ce sont vraiment les personnes les plus fragiles qui seront accueillies en priorité. Plusieurs points d'eau potable sont accessibles librement sur le territoire, à savoir au centre-ville, à la Breilmatt, sur le parking Foch et au parc de la Neuenbourg. Les habitants peuvent aussi profiter de nombreux espaces de fraîcheur dans les parcs de la Neuenbourg ou de la Marseillaise, la Promenade Déroulède ou encore la villa de Turckheim. La ville poursuit sa politique de végétalisation et de plantation d'arbres. Ces actions contribuent à réduire les îlots de chaleur et à améliorer durablement le cadre de vie des habitants. La protection des publics vulnérables demeure une priorité. La ville et le CCAS restent pleinement mobilisés pour accompagner les habitants et répondre à leur besoins en cas d'épisodes de fortes chaleurs.

Mme CORNEC dit que concernant les écoles plusieurs mesures préventives ont été mises en œuvre dès le premier épisode de forte chaleur, les aérations des salles de classe aux heures les plus favorables, la fermeture des stores et des rideaux pour préserver la fraîcheur et l'accès à l'eau dans toutes les classes. La ville a également acheté 6 ventilateurs-brumisateurs pour les classes de maternelles de l'école Bucher qui étaient les classes les plus exposées. Par ailleurs, la ville mène une réflexion afin d'identifier les solutions les plus adaptées pour améliorer durablement le confort thermique dans nos établissements scolaires. La ville est consciente que ces épisodes de fortes chaleurs risquent de se reproduire c'est pourquoi elle poursuit ses efforts pour adapter progressivement nos écoles afin d'améliorer le confort et le bien-être des élèves mais également de l'équipe éducative.

Mme FRANÇOIS-AULLEN demande s'il y a un listing des personnes âgées car elle pense que certaines personnes ne sont pas en capacité de se déplacer jusqu'aux points de fraîcheur.

M. le Maire répond que c'est le cas.

Mme BASLER répond que cette question a été abordée. Si les personnes se signalent, elles seront cherchées à domicile.

M. le Maire dit qu'une information est diffusée régulièrement sur les possibilités et que la ville déploiera tout ce qu'il faudra pour venir en aide à ces personnes.

Personne ne demandant plus la parole, M. le Maire, lève la séance, il est 21h00.
Les prochaines séances du conseil municipal sont prévues le 05 juin 2026 pour l'élections des délégués communaux suppléants ainsi que pour les élections sénatoriales du 27 septembre 2026 et le 6 juillet 2026.